

N° d'ordre : 17
N° délibération 2016.2410.SP

**CONSEIL RÉGIONAL
DE
NOUVELLE-AQUITAINE**

Séance Plénière du lundi 24 octobre 2016

**Lycées et autres établissements : Fonctionnement des lycées et autres établissements publics locaux d'enseignement.
Dotation globale de fonctionnement aux Etablissements Publics Locaux d'Enseignement pour l'exercice 2017**

Synthèse

La dotation globale de fonctionnement attribuée à chaque Etablissement Public Local d'Enseignement (EPL) et de Formation Professionnelle Agricole (EPLFPA) permet au chef d'établissement de préparer en toute autonomie le budget du lycée en lien avec les orientations fixées par l'Assemblée Régionale et les critères d'attribution.

Elle permet d'assurer la qualité des conditions d'enseignement tout en respectant les contraintes budgétaires de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'article L421-11 du Code de l'Education prévoit que la dotation globale est notifiée aux établissements avant le 1er novembre de l'année qui précède l'exercice auquel elle est destinée.

Incidence Financière Régionale

72 642 363 €

Accusé de réception en préfecture
033-200053759-20161024-2016-2410-SP-AU
Date de télétransmission : 26/10/2016
Date de réception préfecture : 26/10/2016

DELIBERATION DU CONSEIL REGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE Séance Plénière du lundi 24 octobre 2016

 N° délibération : 206.2410.

C - CULTURE, EDUCATION, SPORT JEUNESSE
SOLIDARITE, MAITRISE D'OUVRAGE

Réf. Interne : 123178

OBJET : Lycées et autres établissements : Fonctionnement des lycées et autres établissements publics locaux d'enseignement. Dotation globale de fonctionnement aux Etablissements Publics Locaux d'Enseignement pour l'exercice 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L4221-1 ;

Vu le Code de l'Éducation, et notamment les articles L214-6 et suivants, les articles L421-11, L421-23 et suivants et l'article R421-58 ;

Vu le Code Rural et de la pêche maritime et notamment l'article L811-7 ;

Vu l'avis du Conseil Économique Sociale et Environnemental Régional,

Vu la Commission 2 réunie et consultée.

La Région assure la construction, le fonctionnement et l'entretien des lycées publics et des établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) situés sur son territoire, à l'exception des dépenses restant à la charge de l'Etat aux termes de l'article L214-6 du Code de l'Éducation.

La nouvelle Région, soucieuse d'assurer les meilleures conditions de vie dans les 296 lycées dont elle a la charge, contribue aux besoins pédagogiques et alloue les crédits nécessaires à la viabilisation, à l'entretien, à la maintenance et à la sécurité dans le respect de ses engagements environnementaux.

Ce faisant, la dotation globale de fonctionnement (DGF) attribuée aux lycées pour 2017 confirme les engagements de la Région en matière d'égalité des chances et d'accès aux savoirs des jeunes.

Si des critères de calcul de la DGF ont été construits, en concertation avec les représentants des lycées, en Poitou-Charentes et en Aquitaine, il n'en existait pas en Limousin sauf pour la répartition de l'enveloppe dédiée aux lycées agricoles. En raison du calendrier de fusion, des choix de fonctionnement et des modes d'organisation différents pour le calcul de la viabilisation et du périmètre couvert par des marchés régionaux, il n'a pas été possible de mener à bien, dans de bonnes conditions de concertation, l'harmonisation nécessaire sur le nouveau territoire pour l'ensemble des critères de calcul identifiés.

Ainsi, l'année 2017 doit être entendue comme une année de transition, qui reprend les principes de calcul des trois anciennes régions sur la base de l'année 2016.

Accusé de réception en préfecture
033-200053759-20161024-2016-2410-SP-AU
Date de télétransmission : 26/10/2016
Date de réception préfecture : 26/10/2016

Pour l'ensemble des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLE) et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) de la Région Nouvelle-Aquitaine, la dotation globale de fonctionnement de l'exercice 2017, selon la répartition présentée en annexes, s'élève à :

72 642 363 €

Pour répondre au plus près des besoins en matière de trésorerie des EPLE, le versement des dotations pour chaque établissement sera effectué en deux acomptes selon le calendrier suivant :

- 60 % en janvier 2017
- 40 % en juin 2017

**Après en avoir délibéré,
Le CONSEIL REGIONAL décide :**

- **D'ATTRIBUER** pour l'exercice 2017 la dotation globale de fonctionnement représentant un montant de **72 642 363 €** et de la répartir à chacun des établissements publics locaux d'enseignement comme présenté en annexe.

Décision de l'assemblée plénière :

Le Président du Conseil Régional,

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés



ALAIN ROUSSET

**MODALITES DE CALCUL DE LA DGF POUR L'ENSEMBLE DES
 ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT
 DE L'EX AQUITAINE**

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

**DOTATION UNIQUE
 Base effectifs N-1
 (Enquête lourde Rectorat, Maritime, DRAAF)**

ENSEIGNEMENT : 1 point = 25,18 €

EDUCATION NATIONALE ET MARITIME

- Enseignement général : 1 point
- Enseignement général : 2 points pour les EPLE n'ayant que de l'enseignement général
- technique :
 - secteur tertiaire : 2 points
 - CPGE : 2 points
 - secteur industriel : 5 points
 - sections spécifiques : 8 points
- EREA : 8 points

ETABLISSEMENTS AGRICOLES

- CPA : 4 points
- 4^{ème}, 3^{ème}, 2^{nde}, 1^{ère} S, T^{le} S : 4 points
- BEPA : 4,5 points
- BTA : 4,5 points
- Bac Pro, Bac Techno : 4,5 points
- BTSA : 5 points
- Prépa Post Bac : 5,5 points

Les spécificités de l'enseignement

EPS (installations sportives et transport) :

- Le transport EPS en 2016 sera traité, comme les années précédentes, dans le cadre de subventions complémentaires après étude du groupe technique

Seuil de pondération de l'enseignement en lien avec les effectifs

- 450 élèves (Education Nationale)
- 450 élèves (pour les EREA)
- 350 élèves pour les établissements agricoles et le lycée Maritime

CHARGES GENERALES : 1 point par élève. Ce critère permet de contribuer aux charges générales de fonctionnement y compris la part gratuite

ENTRETIEN

Importante revalorisation de ce critère pour assurer l'entretien général et contribuer à la maîtrise de toutes les charges de sécurité des EPLE

2 sous parties

1) Entretien locatif :

Surfaces bâties :

- Basé sur un ratio m²/élève
- Avec application d'un barème (ci-contre)

Surfaces non bâties : (0,1€ par m²)

M ² maxi par élève	Barème en €
Entre 0 et 10m ²	5,08
Entre 10 et 15 m ²	4,38
Entre 15 et 25 m ²	3,68
Entre 25 et 50 m ²	3,18
Au-delà de 50 m ²	2,88

2) les contrats :

- prise en compte des coûts au plus près des déclarations des EPLE, dans le respect de l'enveloppe 2016 de ce poste.

VIABILISATION

Base marché des énergies (2011-2019) pour le chauffage (Gaz, EDF et fioul), l'ECS et l'électricité

Eau prise en compte de la moyenne des dépenses sur 2 ans

CONTRIBUTION DES USAGERS AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT (CUCF)

Ce critère représente la part réservée par les établissements au financement des charges de fonctionnement du SRH.

Ce calcul s'effectue sur la base des recettes relevées au budget N-1 ramenée au taux votés par la collectivité (15% pour les ½ pensions et commensaux et 32% pour les internes).

Les recettes de la CUCF viennent en déduction du montant de la dotation globale de fonctionnement.

SPECIFICITES AGRICULTURE

Le surcoût pédagogique lié à l'utilisation par les lycéens des exploitations agricoles des lycées agricoles a été revalorisé suite à la mise en place d'une comptabilité analytique spécifique actée en groupe de travail avec la DE.

**MODALITES DE CALCUL DE LA DGF POUR L'ENSEMBLE
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT
DE L'EX POITOU-CHARENTES**

CRITÈRES DE CALCUL

ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

Pédagogie

Prise en compte du type d'enseignement dispensé au sein d'un lycée ou d'un établissement d'enseignement spécialisé par application aux effectifs par formation d'un taux par élève (hors Formation Complémentaire d'Initiative Locale et Unité de Formation par l'Apprentissage).

Valeurs de base :

- 70 € / élève pré-bac
- 100 € / élève post-bac

Valeurs par formation :

- enseignement tertiaire: 65 € / élève
- autres enseignements: 135 € / élève

ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE

● Viabilisation

Prise en compte de la moyenne des dépenses de viabilisation de l'établissement constatées aux comptes financiers N-1 et N-2.

De cette moyenne, il est déduit une partie des produits scolaires de l'ensemble des usagers *hors prestations cuisines centrales*, sur la base d'un pourcentage appliqué aux produits constatés :

- 8 % par demi-pensionnaire et autres prestations,
- 23% par interne.

● Entretien

- Attribution d'un forfait au m² des surfaces construites hors oeuvre nettes : 4 €/m²
- Prise en compte des contrats d'entretien obligatoires au titre du dernier exercice connu : dépenses réelles de l'établissement

● Charges générales

Prise en compte des charges générales de l'établissement non liées au nombre d'élèves sur une **base forfaitaire décroissante** lorsque les effectifs augmentent + **taux par élève de 65 €**.

Base forfaitaire :

Effectif > 1000 : 5 000 €
800 > effectif < 1000 : 6 000 €
500 > effectif < 800 : 7 000 €
300 > effectif < 500 : 8 000 €
Effectif < 300 : 9 000 €

Le forfait ne concerne pas les lycées professionnels des cités scolaires.

DÉDUCTIONS DIVERSES

De la dotation globale calculée issue de ces critères, sont déduits les montants correspondant :

- à 70 % des recettes nettes de production énergétique,
- aux dotations complémentaires de viabilisation attribuées en 2015,
- à 1/5^{ème} des subventions attribuées pour l'achat de copieurs.

Accusé de réception en préfecture
033-200053759-20161024-2016-2410-SP-AU
Date de télétransmission : 26/10/2016
Date de réception préfecture : 26/10/2016

Accusé de réception en préfecture
033-200053759-20161024-2016-2410-SP-AU
Date de télétransmission : 26/10/2016
Date de réception préfecture : 26/10/2016

**DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT
AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT
(EDUCATION NATIONALE, MARITIME ET AGRICOLES)
POUR L'EXERCICE 2017**

Aux termes de l'article L214-6 du Code de l'éducation et de l'article L811-7 du Code rural et de la pêche maritime, la Région a la charge des lycées et des établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA). Elle en assure le fonctionnement, à l'exception des dépenses pédagogiques restant à la charge de l'Etat.

L'ambition de la Région pour la formation scolaire initiale, le soutien qu'elle apporte particulièrement aux enseignements et l'amélioration de la qualité de vie dans les lycées, dans le respect de l'autonomie de l'établissement, se traduisent dans la dotation globale de fonctionnement qui s'inscrit dans la maîtrise des dépenses publiques.

Il convient de noter que le montant de cette dotation globale de fonctionnement est calculé de façon définitive pour apporter dès le 1^{er} novembre de l'année N-1, les moyens aux EPLE et EPLEFPA de bâtir un budget complet et sincère au plus près de leurs besoins et des intérêts des élèves.

Les montants de la dotation de fonctionnement de chaque établissement figurent dans les tableaux présentés en annexe.

I. Modalités de calcul pour l'ancienne Aquitaine

Les critères de calcul adoptés par délibération 2011.2168.SP du 24 octobre 2011 et la valeur du point servant de base au calcul des dotations des lycées sont reconduits (cf. annexe 2).

a) Les dépenses d'enseignement : pour tous les établissements les effectifs et les sections constatés à la rentrée N-1 sont comptabilisés selon l'enquête fournie par le Rectorat (enquête lourde), la DRAAF et le lycée maritime. Le barème prévoit un taux par élève et par filière d'enseignement. Les EREA se voient appliquer le taux le plus élevé eu égard à la particularité de leur enseignement. La Région apporte également son soutien à la scolarisation des élèves en situation de handicap inscrits dans les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS).

b) Les dépenses d'entretien, de maintenance et de sécurité : pour garantir un entretien optimal des locaux le barème de calcul tient compte de la totalité des surfaces des locaux, bâties et non bâties et de leur occupation (ratio m²/élève).

Les contrats obligatoires relatifs à la sécurité des personnes et des biens sont pris en compte au plus près des coûts déclarés par les lycées.

c) Les dépenses de viabilisation : les calculs de dotation 2017 intègrent, à partir de la valeur des montants P1 et P2 prévus dans le marché (2011-2019) l'estimation de la hausse du coût des énergies. D'autre part la dotation actualise les crédits dédiés à l'eau froide sur la base des consommations maîtrisées de l'année N-1, en référence aux objectifs environnementaux de la collectivité.

Accusé de réception en préfecture
033-200053759-20161024-2016-2410-SP-AU
Date de télétransmission : 26/10/2016
Date de réception préfecture : 26/10/2016

d) Les charges générales : pour tenir compte dans les budgets des lycées des diverses charges générales et administratives.

e) La contribution des usagers aux charges de fonctionnement (CUCF) : en 2017, pour l'ensemble des lycées publics, la Région décide de maintenir les taux précédents de contribution par catégorie d'usagers, soit 32 % pour l'internat et 15 % pour la demi-pension et la restauration des commensaux.

f) Les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) : la part exploitation des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole fait l'objet d'une répartition basée sur les besoins collectés.

En application de ces critères de calcul, la dotation globale de fonctionnement 2017 pour les établissements de l'ancienne Région Aquitaine s'élève à **35 971 227 €**.

Il est à noter que la pratique de l'Education Physique et Sportive n'est pas incluse dans la dotation. Les charges liées au transport des élèves et à la location d'installations sportives font l'objet d'une prise en charge par une subvention complémentaire de fonctionnement attribuée sur présentation des factures afférentes.

II. Pour l'ancienne Région Limousin, la dotation globale de fonctionnement 2017 s'élève à **11 002 401 €**.

a) Pour les établissements de l'Education nationale, le montant de la dotation globale de fonctionnement à répartir s'élève à **9 428 500 €**.

b) Pour les lycées agricoles, le montant de la dotation globale de fonctionnement à répartir s'établit à **1 573 901 €**. Les montants indiqués pour chaque lycée agricole limousin résultent de la reconduction des critères de répartition de l'enveloppe définis par délibération du Conseil Régional du Limousin n°SP4-07-0040 du 2 juillet 2004 :

- o Critères afférents à la pédagogie : 60 %
 - Nombre de classes : 20 % (Cycles long et court et Techniciens supérieurs)
 - Nombre d'élèves : 15 %
 - Classes à caractère professionnel : 20 % dont :
 - 70 % pour la participation au coût des classes à caractère professionnel supporté par le lycée
 - 30 % pour la participation aux charges supplémentaires supportées par l'exploitation
 - Voyages d'étude, sorties pédagogiques : 5 %
- o Critères afférents au fonctionnement de la structure : 40 %
 - Forfait établissement : 6 %
 - Statut de l'élève : 10 %
 - Ouverture le week-end : 4 %
 - Surface à entretenir : 10 % dont

- 80 % pour les surfaces bâties lycée
 - 20 % pour les surfaces des espaces verts et espaces sportifs
- Besoins en énergie : 10 %

III. Modalités de calcul pour l'ancienne POITOU-CHARENTES

Les différents critères mis en place en 2013 tels que définis à l'annexe 3 et les procédures de calcul associées sont maintenus pour l'année 2017.

La dotation globale de fonctionnement 2017 pour l'ancienne Poitou-Charentes s'élève ainsi à **25 668 735 €**.

IV. MODALITES DE VERSEMENT DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Pour répondre au plus près des besoins de trésorerie des EPLE, le versement de la dotation sera effectué à chaque établissement en deux acomptes selon le calendrier suivant :

- 60 % en janvier 2017
- 40 % en juin 2017

DOTATION DE FONCTIONNEMENT
DES E.P.L.E. HORS CITES MIXTES

--- & ---

Assemblée Plénière du 24 octobre 2016

ETABLISSEMENTS			DOTATION 2017
EDUCATION NATIONALE			
LGT	Guez de Balzac	ANGOULEME	386 999 €
LGT	Charles A. Coulomb	ANGOULEME	483 388 €
LGT	Elie Vinet	BARBEZIEUX	230 861 €
LGT	Jean Monnet	COGNAC	341 156 €
LGT	Emile Roux	CONFOLENS	229 753 €
LP	Charles A. Coulomb	ANGOULEME	63 418 €
LP	Pierre André Chabanne	CHASSENEUIL	276 818 €
LP	Sillac	ANGOULEME	323 581 €
LP	Jean Albert Grégoire	SOYAUX	342 259 €
EREA	Les Chirons	PUYMOYEN	152 690 €
LGT	Image et Son	ANGOULEME	313 215 €
TOTAL Education Nationale			3 144 138 €
ENSEIGNEMENT AGRICOLE			
LEGTA	L'Oisellerie	ANGOULEME	270 004 €
LPA	Félix Gaillard	BARBEZIEUX	127 635 €
TOTAL Enseignement Agricole			397 639 €
TOTAL CHARENTE			3 541 777 €

DOTATION DE FONCTIONNEMENT
DES E.P.L.E. HORS CITES MIXTES

--- & ---

Assemblée Plénière du 24 octobre 2016

ETABLISSEMENTS			DOTATION 2017
EDUCATION NATIONALE			
LGT	Maurice Merleau-Ponty	ROCHEFORT	411 102 €
LP	Gilles Jamain	ROCHEFORT	212 372 €
LGT	René Josué Valin	LA ROCHELLE	543 614 €
LGT	Jean Dautet	LA ROCHELLE	501 064 €
LGT	Léonce Vieljeux	LA ROCHELLE	572 938 €
LP	Léonce Vieljeux	LA ROCHELLE	32 654 €
LP	Pierre Doriolo	LA ROCHELLE	269 897 €
LGT	Cordouan	ROYAN	368 557 €
LP	Blaise Pascal	SAINT-JEAN-D'ANGELY	315 977 €
LGT	Bellevue	SAINTES	262 279 €
LGT	Bernard Palissy	SAINTES	492 421 €
LP	Bernard Palissy	SAINTES	87 151 €
LGT	Jean Hyppolite	JONZAC	357 677 €
EREA	Théodore Monod	SAINTES	151 101 €
LP	Rompsay	LA ROCHELLE	351 908 €
LGT	Hôtelier Parc de la Francophonie	LA ROCHELLE	435 006 €
LGT	Saint Exupéry	LA ROCHELLE	335 541 €
LGT	Lycée de la mer et du littoral	BOURCEFRANC	238 812 €
LGT	Marcel Dassault	ROCHEFORT	367 778 €
LP	Lycée de l'Atlantique	ROYAN	421 975 €
LP	Lycée maritime et aquacole	LA ROCHELLE	196 218 €
TOTAL Education Nationale			6 926 042 €
ENSEIGNEMENT AGRICOLE			
LPA	Le Renaudin	JONZAC	130 832 €
LPA	Le Petit Chadignac	SAINTES	214 700 €
LEGTA	Georges Desclaude	SAINTES	326 276 €
LEGTA	Lycée de l'alimentation	SURGERES	157 530 €
TOTAL Enseignement Agricole			829 338 €
TOTAL CHARENTE-MARITIME			7 755 380 €

DOTATION DE FONCTIONNEMENT
DES E.P.L.E. HORS CITES MIXTES

--- & ---

Assemblée Plénière du 24 octobre 2016

ETABLISSEMENTS			DOTATION 2017
EDUCATION NATIONALE			
LP	Bort Artense	BORT-LES-ORGUES	236 873 €
LYC	Georges Cabanis	BRIVE-LA-GAILLARDE	410 607 €
LPO	Danton	BRIVE-LA-GAILLARDE	321 657 €
LYC	Pierre Caraminot	EGLETONS	400 141 €
LP	Marcel Barbanceys	NEUVIC	219 958 €
LGT	Edmond Perrier	TULLE	302 089 €
LP	René Cassin	TULLE	249 932 €
LGT	Bernard de Ventadour	USSEL	175 716 €
LP	Georges Cabanis	BRIVE-LA-GAILLARDE	116 345 €
EREA	Meymac	MEYMAC	214 489 €
LP	Bernard de Ventadour	USSEL	56 913 €
LP	Lavoisier	BRIVE-LA-GAILLARDE	206 737 €
TOTAL Education Nationale			2 911 457 €
ENSEIGNEMENT AGRICOLE			
LEGTPA	Brive-Voutezac	VOUTEZAC	196 338 €
LEGTPA	Meymac	MEYMAC	140 777 €
LEGTPA	Neuvic	NEUVIC	240 012 €
LEGTPA	Tulle Naves	NAVES	196 137 €
TOTAL Enseignement Agricole			773 264 €
TOTAL CORREZE			3 684 721 €

DOTATION DE FONCTIONNEMENT
DES E.P.L.E. HORS CITES MIXTES

--- & ---

Assemblée Plénière du 24 octobre 2016

ETABLISSEMENTS			DOTATION 2017
EDUCATION NATIONALE			
LP	Jean Jaurès	AUBUSSON	230 740 €
LP	Delphine Gay	BOURGANEUF	142 325 €
LT	Métiers du Bâtiment	FELLETIN	285 136 €
LP	Métiers du Bâtiment	FELLETIN	184 889 €
LGT	Pierre Bourdan	GUERET	225 329 €
LP	Louis Gaston Roussillat	SAINT-VAURY	243 686 €
LPO	Jean Favard	GUERET	299 171 €
TOTAL Education Nationale			1 611 276 €
ENSEIGNEMENT AGRICOLE			
LEGTPA	Ahun	AHUN	273 020 €
TOTAL Enseignement Agricole			273 020 €
TOTAL CREUSE			1 884 296 €

DOTATION DE FONCTIONNEMENT
DES E.P.L.E. HORS CITES MIXTES

--- & ---

Assemblée Plénière du 24 octobre 2016

ETABLISSEMENTS			DOTATION 2017
EDUCATION NATIONALE			
LP	Lycée des Métiers Hélène Duc	BERGERAC	240 483 €
LP	Jean Capelle	BERGERAC	219 637 €
LGT	Maine de Biran	BERGERAC	288 250 €
LP	Chardeuil Métiers du Bâtiment	COULAURES	323 748 €
LPO	Lycée des Métiers Albert Claveille	PERIGUEUX	382 672 €
LGT	Jay de Beaufort	PERIGUEUX	263 134 €
LP	Léonard de Vinci	PERIGUEUX	217 079 €
LP	Pablo Picasso	PERIGUEUX	150 332 €
LGT	Pré de Cordy	SARLAT	327 702 €
LP	Pré de Cordy	SARLAT	135 581 €
LG	Saint-Exupéry	TERRASSON	112 411 €
LP	Porte d'Aquitaine	THIVIERS	261 868 €
EREA	Joël Jeannot	TRELISSAC	261 631 €
TOTAL Education Nationale			3 184 528 €
ENSEIGNEMENT AGRICOLE			
LGTA	Coulounieix	PERIGUEUX	349 953 €
LPA	Domaine de la Brie	SIGOULES	148 030 €
TOTAL Enseignement Agricole			497 983 €
TOTAL DORDOGNE			3 682 511 €

DOTATION DE FONCTIONNEMENT
DES E.P.L.E. HORS CITES MIXTES

--- & ---

Assemblée Plénière du 24 octobre 2016

ETABLISSEMENTS			DOTATION 2017
EDUCATION NATIONALE			
LG	Nord Bassin	ANDERNOS	157 258 €
LP	Condorcet	ARCACHON	283 718 €
LG	Grand Air	ARCACHON	285 737 €
LGT	Anatole de Monzie	BAZAS	90 022 €
LP	Anatole de Monzie	BAZAS	73 000 €
LP *	Côte d'Argent (annexe lycée de la mer Gujan Mestras)	BIGANOS	73 422 €
LP	Emile Combes	BEGLES	165 619 €
LP	Léonard de Vinci	BLANQUEFORT	478 136 €
LG	Jean Monnet	BLANQUEFORT	88 481 €
LGT	Jaufré Rudel	BLAYE	176 860 €
LP	L'Estuaire	BLAYE	252 594 €
LP	Lycée des Métiers Alphonse Beau de Rochas	BORDEAUX	206 631 €
LGT	Camille Jullian	BORDEAUX	325 703 €
LGT	François Mauriac	BORDEAUX	220 394 €
LPo	Gustave Eiffel	BORDEAUX	638 771 €
LGT	Jean Condorcet	BORDEAUX	149 371 €
LP	Les Chartrons	BORDEAUX	104 116 €
LP	Les Menuts	BORDEAUX	125 951 €
LG	François Magendie	BORDEAUX	226 834 €
LG	Michel-Montaigne	BORDEAUX	296 823 €
LG	Montesquieu	BORDEAUX	221 732 €
LT	Nicolas Brémontier	BORDEAUX	179 741 €
LP	Nicolas Brémontier	BORDEAUX	68 317 €
LT	Saint-Louis	BORDEAUX	280 880 €
LP	Lycée des Métiers Toulouse Lautrec	BORDEAUX	212 320 €
LP	Trégey Rive de Garonne	BORDEAUX	209 475 €
LP	Lycée des Métiers Flora Tristan	CAMBLANES	172 520 €
LP	La Morlette	CENON	245 747 €
LP	Charles Peguy	EYSINES	254 200 €
EREA	de la Plaine	EYSINES	201 334 €
LG	Les Graves	GRADIGNAN	214 825 €
LPO	Lycée des Métiers de la Mer	GUJAN MESTRAS	394 391 €
LG	Jean Moulin	LANGON	173 924 €
LP	Sud Gironde	LANGON	218 639 €
LG	Sud Médoc	LE TAILLAN	252 578 €
LG	Jean Renou	LA REOLE	132 548 €
LG	Annexe du lycée de Pauillac	LESPARRE	119 669 €
LP	Henri Brulle	LIBOURNE	177 583 €
LP	Industriel et Hôtelier Jean Monnet	LIBOURNE	295 631 €
LGT	Max Linder	LIBOURNE	435 973 €
LGT	Elie Faure	LORMONT	230 234 €
LP	Lycée des Métiers Jacques Brel	LORMONT	224 049 €
LT	Les Iris	LORMONT	399 091 €
LGT	Fernand Daguin	MERIGNAC	309 611 €
LP	Marcel Dassault	MERIGNAC	232 718 €
LGT	Odilon Redon	PAUILLAC	198 975 €
LP	Odilon Redon	PAUILLAC	101 555 €
EREA	Le Corbusier	PESSAC	191 309 €
LGT	Pape Clément	PESSAC	287 519 €
LP	Philadelphie de Gerde	PESSAC	238 704 €
LGT	Philippe Cousteau	SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC	103 677 €
LP	Philippe Cousteau	SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC	122 494 €
LP	Jehan Dupérier	SAINT-MEDARD-EN-JALLES	204 389 €

Accusé de réception en préfecture
033-200053759-20161024-2016-2410-SP-AU
Date de télétransmission : 26/10/2016
Date de réception préfecture : 26/10/2016

ETABLISSEMENTS			DOTATION 2017
LG	Elisée Reclus	SAINTE-FOY-LA-GRANDE	111 220 €
LP	Paul Broca	SAINTE-FOY-LA-GRANDE	78 100 €
LT	Alfred Kastler	TALENCE	565 852 €
LPO	Lycée des Métiers Hôtellerie Tourisme de Gascogne	TALENCE	490 413 €
LGT	Victor Louis	TALENCE	416 910 €
LPO	Lycée Vaclav Havel	BEGLES	315 275 €
TOTAL Education Nationale			13 703 563 €
ENSEIGNEMENT AGRICOLE			
LEGTPA	Terres de Gascogne	BAZAS	190 782 €
LEGTPA		BLANQUEFORT	417 717 €
LGTA	Libourne-Montagne	LUSSAC	258 169 €
LPA	EVO La Tour Blanche	LANGON	140 700 €
TOTAL Enseignement Agricole			1 007 368 €
TOTAL GIRONDE			14 710 931 €

DOTATION DE FONCTIONNEMENT
DES E.P.L.E. HORS CITES MIXTES

--- & ---

Assemblée Plénière du 24 octobre 2016

ETABLISSEMENTS			DOTATION 2017
EDUCATION NATIONALE			
LP	Jean d'Arcet	AIRE-SUR-L'ADOUR	192 730 €
LP	Lycée des Métiers Louis Darmanté	CAPBRETON	206 800 €
LGT	de Borda	DAX	533 261 €
LGT	Charles Despiau	MONT-DE-MARSAN	252 816 €
LG	Victor Duruy	MONT-DE-MARSAN	163 049 €
LP	Lycée des Métiers de l'auto Frédéric Estève	MONT-DE-MARSAN	268 658 €
LP	Lycée des Métiers Robert Wlérick	MONT-DE-MARSAN	165 591 €
LP	Lycée des Métiers Jean Garnier	MORCENX	279 916 €
LP	Lycée des Métiers Jean Taris	PEYREHORADE	204 201 €
LPO	Lycée des Métiers Haroun Tazieff	SAINT-PAUL-LES-DAX	287 936 €
EREA	Nicolas Brémontier	SAINT-PIERRE-DU-MONT	252 808 €
LG	Sud des Landes	SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE	179 101 €
LP	Ambroise Croizat	TARNOS	234 612 €
TOTAL Education Nationale			3 221 479 €
ENSEIGNEMENT AGRICOLE			
LGTA	Hector Serres	DAX	289 769 €
LPA	De Chalosse	MUGRON	108 830 €
LPA	Roger Duroure	SABRES	152 435 €
TOTAL Enseignement Agricole			551 034 €
TOTAL LANDES			3 772 513 €

DOTATION DE FONCTIONNEMENT
DES E.P.L.E. HORS CITES MIXTES

--- & ---

Assemblée Plénière du 24 octobre 2016

ETABLISSEMENTS			DOTATION 2017
EDUCATION NATIONALE			
LGT	Lycée des Métiers J.B. de Baudre	AGEN	453 605 €
LP	Antoine Lomet	AGEN	226 337 €
LGT	Bernard Palissy	AGEN	348 110 €
LP	Lycée des Métiers Porte du Lot	CLAIRAC	221 914 €
LP	Jean Monnet	FOULAYRONNES	249 004 €
LP	Jacques de Romas	NERAC	237 785 €
LPO	Lycée des Métiers Georges Leygues	VILLENEUVE-SUR-LOT	315 489 €
LP	Lycée des Métiers de l'Habitat Louis Couffignal	VILLENEUVE-SUR-LOT	319 097 €
EREA	Marie-Claude Leriche	VILLENEUVE-SUR-LOT	210 553 €
TOTAL Education Nationale			2 581 894 €
ENSEIGNEMENT AGRICOLE			
LGTA	Etienne Restat	SAINTE-LIVRADE-SUR-LO	351 787 €
LEGTPA	Armand Fallières	NERAC	285 268 €
LPA	Fazanis	TONNEINS	186 957 €
TOTAL Enseignement Agricole			824 012 €
TOTAL LOT ET GARONNE			3 405 906 €

DOTATION DE FONCTIONNEMENT
DES E.P.L.E. HORS CITES MIXTES

--- & ---

Assemblée Plénière du 24 octobre 2016

ETABLISSEMENTS			DOTATION 2017
EDUCATION NATIONALE			
LPO	Lycée des Métiers Cantau	ANGLET	551 136 €
LGT	Louis de Foix	BAYONNE	331 985 €
LP	Louis de Foix	BAYONNE	110 463 €
LP	Paul Bert	BAYONNE	184 669 €
LG	René Cassin	BAYONNE	329 148 €
LPO	Biarritz Atlantique	BIARRITZ	386 125 €
LGT	Lycée des Métiers Pays de Soule	CHERAUTE	206 764 €
LT	Lycée Maritime	CIBOURE	121 489 €
LP	Lycée des Métiers Gabriel Haure	COARRAZE	246 966 €
LP	Lycée des Métiers de l'Habitat	GELOS	260 092 €
LP	Aizpardi	HENDAYE	133 256 €
LP	André Campa	JURANCON	273 264 €
LGT	Jacques Monod	LESCAR	194 196 €
LP	Jean-Pierre Champo	MAULEON	175 761 €
LP	Lycée des Métiers Haute Vue	MORLAAS	310 992 €
LP	Guynemer	OLORON-SAINTE-MARIE	206 104 €
LP	4 Septembre 1870	OLORON-SAINTE-MARIE	105 180 €
LP	Francis Jammes	ORTHEZ	131 585 €
LP	Molière	ORTHEZ	224 391 €
LP	Honoré Baradat	PAU	168 331 €
LG	Louis Barthou	PAU	357 249 €
LPO	Saint-Cricq	PAU	450 163 €
LGT	Saint-John-Perse	PAU	214 854 €
LPO	de Navarre	SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT	246 257 €
	Annexe René Cassin	BIARRITZ	61 350 €
TOTAL Education Nationale			5 981 770 €
ENSEIGNEMENT AGRICOLE			
LPA		OLORON-SAINTE-MARIE	127 285 €
LPA		ORTHEZ	82 390 €
LGTA		PAU MONTARDON	304 468 €
TOTAL Enseignement Agricole			514 143 €
TOTAL PYRENEES ATLANTIQUES			6 495 913 €

DOTATION DE FONCTIONNEMENT
DES E.P.L.E. HORS CITES MIXTES

--- & ---

Assemblée Plénière du 24 octobre 2016

ETABLISSEMENTS			DOTATION 2017
EDUCATION NATIONALE			
LP	Jean François Cail	CHEF-BOUTONNE	151 136 €
LGT	Joseph Desfontaines	MELLE	288 179 €
LGT	Jean Macé	NIORT	271 555 €
LGT	Paul Guérin	NIORT	603 272 €
LGT	Ernest Pérochon	PARTHENAY	233 462 €
LGT	Du Haut Val de Sèvres	SAINT-MAIXENT-L'ECOLE	324 179 €
LGT	Jean Moulin	THOUARS	526 279 €
LP	Jean Moulin	THOUARS	69 050 €
LP	Paul Guérin	NIORT	68 950 €
LP	Les Grippeaux	PARTHENAY	272 513 €
LP	Gaston Barré	NIORT	279 770 €
LP	Thomas-Jean Main	NIORT	231 735 €
EREA	Françoise Dolto	SAINT-AUBIN-LE-CLOUD	162 425 €
LP	Léonard de Vinci	BRESSUIRE	174 025 €
LGT	Maurice Genevoix	BRESSUIRE	435 240 €
LP	Simone Signoret	BRESSUIRE	37 596 €
LGT	Venise verte	NIORT	411 547 €
TOTAL Education Nationale			4 540 913 €
ENSEIGNEMENT AGRICOLE			
LEGTA	Les Sicaudières	BRESSUIRE	116 729 €
LEGTA	Jacques Bujault	MELLE	218 637 €
LPAH	Gaston Chaissac	NIORT	130 748 €
TOTAL Enseignement Agricole			466 114 €
TOTAL DEUX-SEVRES			5 007 027 €

DOTATION DE FONCTIONNEMENT
DES E.P.L.E. HORS CITES MIXTES

--- & ---

Assemblée Plénière du 24 octobre 2016

ETABLISSEMENTS			DOTATION 2017
EDUCATION NATIONALE			
LGT	Marcelin Berthelot	CHATELLERAULT	292 693 €
LGT	Edouard Branly	CHATELLERAULT	415 876 €
LP	Edouard Branly	CHATELLERAULT	74 788 €
LGT	André Theuriet	CIVRAY	168 392 €
LP	Les Terres Rouges	CIVRAY	206 036 €
LGT	Guy Chauvet	LOUDUN	167 683 €
LP	Marc Godrie	LOUDUN	311 009 €
LP	Raoul Mortier	MONTMORILLON	216 358 €
LGT	Victor Hugo	POITIERS	414 841 €
LGT	Louis Armand	POITIERS	858 848 €
LGT	Aliénor d'Aquitaine	POITIERS	564 001 €
LP	Le Dolmen	POITIERS	252 904 €
EREA	Anne Frank	MIGNALOUX-BEAUVOIR	171 481 €
LP	Le Verger	CHATELLERAULT	127 514 €
LGT	Pilote Innovant International	JAUNAY-CLAN	281 416 €
LGT	Bois d'amour	POITIERS	299 386 €
LGT	Kyoto	POITIERS	388 608 €
TOTAL Education Nationale			5 211 834 €
ENSEIGNEMENT AGRICOLE			
LPA	Jean-Marie Bouloux	MONTMORILLON	156 539 €
LPA	Danièle Mathiron	THURE	170 488 €
LA	Xavier Bernard	VENOURS	284 607 €
TOTAL Enseignement Agricole			611 634 €
TOTAL VIENNE			5 823 468 €

DOTATION DE FONCTIONNEMENT
DES E.P.L.E. HORS CITES MIXTES

--- & ---

Assemblée Plénière du 24 octobre 2016

ETABLISSEMENTS			DOTATION 2017
EDUCATION NATIONALE			
LGT	Jean Giraudoux	BELLAC	150 327 €
LP	Martin Nadaud	BELLAC	199 622 €
LGT	Gay Lussac	LIMOGES	347 102 €
LGT	Suzanne Valadon	LIMOGES	388 370 €
LP	Edouard Vaillant	SAINT-JUNIEN	205 571 €
LP	Jean Baptiste Darnet	SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE	116 001 €
LPO	Turgot	LIMOGES	394 739 €
LP	Antoine de Saint-Exupéry	LIMOGES	261 400 €
LGT	Raoul Dautry	LIMOGES	381 417 €
LP	Raoul Dautry	LIMOGES	126 591 €
LP	Marcel Pagnol	LIMOGES	148 430 €
LP	Le Mas Jambost	LIMOGES	213 563 €
LPO	Hôtelier Jean Monnet	LIMOGES	228 213 €
LPO	Maryse Bastié	LIMOGES	318 446 €
TOTAL Education Nationale			3 479 792 €
ENSEIGNEMENT AGRICOLE			
LPA	La Faye	SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE	129 529 €
LEGTA	Magnac-Laval	MAGNAC-LAVAL	132 091 €
LEGTA	Les Vaseix	VERNEUIL-SUR-VIENNE	265 997 €
TOTAL Enseignement Agricole			527 617 €
TOTAL HAUTE-VIENNE			4 007 409 €

DOTATION DE FONCTIONNEMENT
DES E.P.L.E. CITES MIXTES

--- & ---

Assemblée Plénière du 24 octobre 2016

ETABLISSEMENTS			DOTATION 2017
CHARENTE			
LGT	Marguerite de Valois	ANGOULEME	679 016 €
LP	Jean Caillaud	RUELLE-SUR-TOUVRE	201 995 €
LP	Jean Rostand	ANGOULEME	114 977 €
LP	Louis Delage	COGNAC	208 764 €
LP	Louise Michel	RUFFEC	144 196 €
Total Charente			1 348 948 €
CHARENTE-MARITIME			
LGT	Emile Combes	PONS	606 057 €
LGT	Louis Audouin Dubreuil	SAINT-JEAN-D'ANGELY	313 445 €
LP	Pays d'Aunis	SURGERES	251 983 €
Total Charente-Maritime			1 171 485 €
CORREZE			
LGT	D'Arsonval	BRIVE-LA-GAILLARDE	174 125 €
Total Corrèze			174 125 €
CREUSE			
LGT	Raymond Loewy	LA SOUTERRAINE	198 868 €
LGT	Eugène Jamot	AUBUSSON	116 189 €
Total Creuse			315 057 €
DORDOGNE			
LG	Giraut de Borneil	EXCIDEUIL	73 567 €
LPO	Alcide Dusolier	NONTRON	90 212 €
LG	Bertran de Born	PERIGUEUX	215 592 €
LGT	Laure Gatet	PERIGUEUX	309 140 €
LGT	Arnaud Daniel	RIBERAC	190 064 €
LP	Arnaud Daniel	RIBERAC	159 065 €
Total Dordogne			1 037 640 €
LANDES			
LPO	Gaston Crampe	AIRE SUR L'ADOUR	376 439 €
LG	St Exupéry	PARENTIS-EN-BORN	253 502 €
LP	St Exupéry	PARENTIS-EN-BORN	145 840 €
Total Landes			775 781 €

ETABLISSEMENTS			DOTATION 2017
LOT ET GARONNE			
LG	Stendhal	AIGUILLON	117 194 €
LP	Benoît d'Azy	FUMEL	100 499 €
LGT	Marguerite Filhol	FUMEL	140 435 €
LPO	lycée des Métiers de la Plasturgie Val de Garonne	MARMANDE	458 659 €
LG	George Sand	NERAC	113 682 €
Total Lot et Garonne			930 469 €
PYRENEES ATLANTIQUES			
LG	Expérimental André Malraux	BIARRITZ	143 049 €
	Annexe BTS Photo Villa des Acanthes (André Malraux)	BIARRITZ	27 819 €
LGT	lycée des Métiers de la Chimie Albert Camus	MOURENX	130 810 €
LP	Pierre et Marie Curie	MOURENX	144 231 €
LG	Paul Rey	NAY BOURDETTES	96 778 €
LG	Jules Supervielle	OLORON-SAINTE-MARIE	150 384 €
LGT	Gaston Fébus	ORTHEZ	133 543 €
LP	Ramiro Arrue	SAINT-JEAN-DE-LUZ	180 658 €
LG	Maurice Ravel	SAINT-JEAN-DE-LUZ	152 291 €
Total Pyrénées Atlantiques			1 159 563 €
VIENNE			
LGT	Jean Moulin	MONTMORILLON	243 988 €
LGT	Camille Guérin	POITIERS	512 069 €
LP	Réaumur	POITIERS	264 593 €
Total Vienne			1 020 650 €
HAUTE-VIENNE			
LGT	Léonard Limosin	LIMOGES	229 143 €
LGT	Auguste Renoir	LIMOGES	267 125 €
LGT	Paul Eluard	SAINT-JUNIEN	175 614 €
LGT	Département de la Haute-Vienne pour le LGT Bernard Palissy	SAINT-LEONARD-DE- NOBLAT	55 981 €
LGT	Jean Baptiste Darnet	SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE	127 007 €
LP	Département de la Haute-Vienne pour le LP Georges Sand	LE DORAT	81 923 €
Total Haute-Vienne			936 793 €
TOTAL GENERAL			8 870 511 €

DOTATION DE FONCTIONNEMENT
DES E.P.L.E.
--- & ---

Assemblée Plénière du 24 octobre 2016

DEPARTEMENTS		DOTATION 2017
CHARENTE	Education Nationale Hors Cités Mixtes	3 144 138 €
	Education Nationale Cités Mixtes	1 348 948 €
	Enseignement Agricole	397 639 €
	TOTAL	4 890 725 €
CHARENTE-MARITIME	Education Nationale Hors Cités Mixtes	6 926 042 €
	Education Nationale Cités Mixtes	1 171 485 €
	Enseignement Agricole	829 338 €
	TOTAL	8 926 865 €
CORREZE	Education Nationale Hors Cités Mixtes	2 911 457 €
	Education Nationale Cités Mixtes	174 125 €
	Enseignement Agricole	773 264 €
	TOTAL	3 858 846 €
CREUSE	Education Nationale Hors Cités Mixtes	1 611 276 €
	Education Nationale Cités Mixtes	315 057 €
	Enseignement Agricole	273 020 €
	TOTAL	2 199 353 €
DORDOGNE	Education Nationale Hors Cités Mixtes	3 184 528 €
	Education Nationale Cités Mixtes	1 037 640 €
	Enseignement Agricole	497 983 €
	TOTAL	4 720 151 €
GIRONDE	Education Nationale	13 703 563 €
	Enseignement Agricole	1 007 368 €
	TOTAL	14 710 931 €
LANDES	Education Nationale Hors Cités Mixtes	3 221 479 €
	Education Nationale Cités Mixtes	775 781 €
	Enseignement Agricole	551 034 €
	TOTAL	4 548 294 €
LOT ET	Education Nationale Hors Cités Mixtes	2 581 894 €
GARONNE	Education Nationale Cités Mixtes	930 469 €
	Enseignement Agricole	824 012 €
	TOTAL	4 336 375 €
PYRENEES	Education Nationale Hors Cités Mixtes	5 981 770 €
ATLANTIQUES	Education Nationale Cités Mixtes	1 159 563 €
	Enseignement Agricole	514 143 €
	TOTAL	7 655 476 €

Accusé de réception en préfecture
037-200053759-20161024-2016-2410-SP-AU
Date de télétransmission : 26/10/2016
Date de réception préfecture : 26/10/2016

DEPARTEMENTS		DOTATION 2017
DEUX-SEVRES	Education Nationale Hors Cités Mixtes	4 540 913 €
	Enseignement Agricole	466 114 €
	TOTAL	5 007 027 €
VIENNE	Education Nationale Hors Cités Mixtes	5 211 834 €
	Education Nationale Cités Mixtes	1 020 650 €
	Enseignement Agricole	611 634 €
	TOTAL	6 844 118 €
HAUTE-VIENNE	Education Nationale Hors Cités Mixtes	3 479 792 €
	Education Nationale Cités Mixtes	936 793 €
	Enseignement Agricole	527 617 €
	TOTAL	4 944 202 €

TOTAL EDUCATION NATIONALE	56 498 686 €
HORS CITES MIXTES	
TOTAL EDUCATION NATIONALE	8 870 511 €
CITES MIXTES	
TOTAL ENSEIGNEMENT AGRICOLE	7 273 166 €
TOTAL GENERAL	72 642 363 €